



Commune de TAIRAPU-EST

Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE
12 JUN 2024
N°30/2024/CTE
N° DU REGISTRE..... / IDV

**EXTRAIT DU REGISTRE..... / IDV
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 28/05/2023
Date d'affichage 28/05/2023
Date de séance 03/06/2023

L'an deux mille-vingt-quatre, le- trois du mois de juin à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAFAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION	
					POUR	CONTRE		
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X		
Présents	23	VIVISH Titaua, 1 ^{er} Adjoint	X			X		
Procuration	07	LENOIR Patricia, 2 ^{ème} Adjoint	X			X		
Absents	03	TERAITETIA Annabella, 3 ^{ème} Adjoint	X			X		
Votants	30	ZINGUERLET Jean-Marc, 4 ^{ème} Adjoint	X			X		
Pour	30	DUFOUR Robert, 5 ^{ème} Adjoint		X				
Contre	00	FANAURA Saindy, 6 ^{ème} Adjoint	X			X		
Abstention	00	PERRY Tarona, 7 ^{ème} Adjoint	X			X		
Délibération N°30/2024/CTE <i>Modifiant le budget annexe de l'eau 2024</i> <i>Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux</i>		METUA Pierrot, 8 ^{ème} Adjoint		X	Jean-Marc ZINGUERLET	X		
		SIE Mario, 9 ^{ème} Adjoint	X			X		
		OMAR Béatrice, Conseillère Municipale	X				X	
		HAAN Tepora, Conseillère Municipale		X				
		WINCHESTER Sandra, Conseillère Municipale	X				X	
		LUCAS Bruno, Conseiller Municipal	X				X	
		CASTANET Rosa, Conseillère Municipale	X				X	
		TEUPOOTAHITI Velma, Conseillère Municipale	X				X	
		DOMINGO Mapuna, Conseillère Municipale	X				X	
		PAPAURA Gervais, Conseiller Municipal	X				X	
		AMARU Vanina, Conseillère Municipale	X				X	
		ROIRO Jimmy, Conseiller Municipal	X				X	
		PATER Marcel, Conseiller Municipal		X		Titaua VIVISH	X	
		HAMBLIN Ueva, Maire-Délégué de Tautira		X		Stanly RICHMOND	X	
		MARERE Séverine, Conseillère Municipale		X		Patricia LENOIR	X	
		LUCAS Béatrice, Conseillère Municipale	X				X	
		CHUNG SAO Willy, Maire-Délégué d'Afaahiti		X		Mario SIE	X	
		TEURU Séverine, Conseillère Municipale		X				
		TEKURIO Moroni, Maire-Délégué de Faaone	X				X	
		TETUAITEROI Pauline, Conseillère Municipale	X				X	
		RICHMOND Stanly, Conseiller Municipal	X				X	
		GANIVET Antoine, Conseiller Municipal	X				X	
		MAAMAATUAIAHUTAPU Keitapu, Conseiller Municipal		X		Rosa CASTANET	X	
	ATANI Hérold, Maire-Délégué de Pueu		X		Anthony JAMET	X		
	TAEREA Vehiarii, Conseiller Municipal	X				X		

Formant la majorité des membres en exercice.



**NOTE DE PRESENTATION
N°30/2024/CTE**

OBJET : Modifiant le budget annexe de l'eau 2024

Le SPIC de l'eau a fait état de plusieurs travaux d'amélioration du réseau, lesquels seront réalisés en régie. Suivant les estimations effectuées, les fournitures et les charges de personnel allouées à celles-ci représenteraient une enveloppe totale de 21 millions.

Les crédits ouverts en recettes au « 722 » étant insuffisants (12 millions), il est proposé d'augmenter l'enveloppe de + 23.8 millions afin de tenir compte de l'opération sur Faaone et des autres chantiers sur réseaux prévus.

Les crédits d'équilibre seront ouverts en dépenses au compte « 60632 : Petit équipement ».

Imputation	Libellés	Mouvements de crédits	Imputation	Libellés	Mouvements de crédits
60632	Petit équipement	+23 869 055	722	Immobilisations corporelles	+23 869 055
	En dépenses	+23 869 055		En recettes	+23 869 055

Les ajustements correspondants seront opérés en section d'investissement pour tenir compte des prévisions faites par le service hydraulique.

- Vu le financement attribué à la commune par l'État via la DETR pour l'opération « Fourniture et pose de débitmètres sur les sites de production et de distribution d'eau potable », il est proposé de créer l'opération (251) en dépenses et d'inscrire le co-financement en recettes.
- Afin de tenir compte de l'absence de recettes supplémentaires équivalentes, des diminutions sont proposées sur les enveloppes antérieurement validées aux comptes « 21531-249/811 » et « 2188/811 ».

Imputation -opération /fonction	Libellés	Mouvements de crédits	Imputation -opération /fonction	Libellés	Mouvements de crédits
2315d/01	TRAVAUX EN REGIE	+9 000 000	1331-251/811	DETR – Fourniture et pose de débitmètres	+4 360 000
2315-249d/01	TRAVAUX EN REGIE	+14 869 055			
21531-251/811	Fourniture et pose de débitmètres sur les sites de production et de distribution d'eau potable	+6 262 000			
21531-249/811	Rénovation 800m canalisations Faaone	-14 869 055			
2188/811	Autres immobilisations corporelles	-10 902 000			
	En dépenses	+4 360 000		En recettes	+4 360 000

Tel est le projet de délibération qui est proposé au Conseil Municipal.



DELIBERATION N°30/2024/CTE du 03/06/2024

Modifiant le budget annexe de l'eau 2024

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU EST -
Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du Maire de la commune ;**

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi organique n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, ayant été modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu la loi n° 71/1028 du 21 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 ;
- Vu le budget annexe de l'eau 2024 ;
- Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de la commission 1 en charge des finances en date du vendredi 31 mai 2024 ;
- Oui l'exposé du maire ;

Après avoir délibéré en sa séance du 03 juin 2024

ADOPTE

Article 1^{er} : La section de fonctionnement du budget annexe de l'eau 2024 est modifiée de la manière suivante :

Imputation	Libellés	Mouvements de crédits	Imputation	Libellés	Mouvements de crédits
60632	Petit équipement	+23 869 055	722	Immobilisations corporelles	+23 869 055
	En dépenses	+23 869 055		En recettes	+23 869 055

Article 2 : La section d'investissement du budget annexe de l'eau 2024 est modifiée de la manière suivante :

Imputation -opération /fonction	Libellés	Mouvements de crédits	Imputation -opération /fonction	Libellés	Mouvements de crédits
2315d/01	TRAVAUX EN REGIE	+9 000 000	1331-251/811	DETR – Fourniture et pose de débitmètres	+4 360 000
2315-249d/01	TRAVAUX EN REGIE	+14 869 055			
21531-251/811	Fourniture et pose de débitmètres sur les sites de production et de distribution d'eau potable	+6 262 000			
21531-249/811	Rénovation 800m canalisations Faone	-14 869 055			
2188/811	Autres immobilisations corporelles	-10 902 000			
	En dépenses	+4 360 000		En recettes	+4 360 000

Article 3 : Le montant global de la section de fonctionnement du budget annexe de l'eau 2024 est arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 208 951 309 F CFP

Recettes de fonctionnement : 208 951 309 F CFP

Article 4 : Le montant global de la section d'investissement du budget annexe de l'eau 2024 est arrêté comme suit :

Dépenses d'investissement : 148 758 329 F CFP

Recettes d'investissement : 148 758 329 F CFP

Article 5 : La balance du budget annexe de l'eau 2024 est arrêtée comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 357 709 638 F CFP

Dépenses et recettes d'investissement : 357 709 638 F CFP

Article 6 : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de Télé recours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Article 7 : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle est transmise au chef de la subdivision administrative des Îles du Vent.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

JAMET Anthony



Le Maire de la commune de Tairapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française le 12 JUIN 2024